



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 92101

## Texte de la question

M. Marc Vampa attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les revendications des orthophonistes quant à leur demande de revalorisations tarifaires et le maintien de leur autonomie dans la pose du diagnostic orthophoniste. La valeur de la lettre clé de ces professionnels de santé étant inchangée depuis 2003, la baisse de leurs revenus est continue depuis 2007 alors qu'ils ne pratiquent aucun dépassement d'honoraire et se déplacent à domicile pour une indemnité de 1,52 euro. Il lui demande sa position sur ces revendications et l'état d'avancement des négociations aboutissant à des accords conventionnels dans le sens souhaité par ces professionnels au bénéfice de leurs petits patients.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Vampa](#)

**Circonscription :** Eure (3<sup>e</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 92101

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : généralités

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 novembre 2010, page 11908

**Question retirée le :** 21 décembre 2010 (Fin de mandat)